



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des services de réanimations et des soins critiques

Question écrite n° 37887

Texte de la question

M. Sébastien Jumel interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des services de réanimations et des soins critiques. Plus d'un an après le début de la crise, la Cour des comptes dénonce dans son rapport annuel « un taux d'équipement en réanimation qui se dégrade » et un modèle « marqué par de fortes inégalités territoriales ». En effet, depuis 2013, la France perd des lits de réanimation sur l'ensemble du territoire. Cette situation se traduit d'ailleurs par des saturations à 90 % voire à 100 % des capacités de soins critiques dans certaines régions durant le pic de l'épisode de grippe hivernal. Certes, des ouvertures de lits ont été annoncées depuis un an mais les professionnels de santé, et en premier lieu desquels les réanimateurs, ont alerté sur ces ouvertures : ce ne sont pas des ouvertures durables puisqu'il s'agit essentiellement de lits « équipés » temporairement pour la réanimation. Or, avec la crise sanitaire et la saturation des capacités de réanimations dans certaines régions, cette politique implique aussi des déprogrammations d'opérations qui ont de lourdes conséquences sur la santé des Français à long terme. Avec 7 lits pour 100 000 habitants, la France est sous-dotée. Pourtant, rien n'a été fait depuis le début de ce quinquennat pour pallier cette situation, notamment en ce qui concerne la demande des médecins qui réclament une simplification de l'offre de soins critiques en intégrant au parc de lits de réanimations les lits d'unités de surveillance continue. Les services de réanimations sont mal équipés, en matériel comme en personnel. Pourtant, pour 2021, M. le député déplore que seuls 2 postes d'internes supplémentaires aient été attribués à la spécialité « médecin intensive - réanimation », qui forme des réanimateurs à plein temps. Les professionnels recommandent de passer ce niveau de recrutement à 150 postes par an au minimum. L'enjeu est d'ailleurs de faire face aux problèmes de recrutements et au vieillissement des praticiens. La spécialité pourrait à ce titre se retrouver en pénurie aggravée de praticiens d'ici quelques années. Il serait nécessaire de prévoir *a minima* la reconnaissance du métier d'infirmier de réanimation comme le demandent les personnels de santé pour soulager les services. Enfin, M. le député s'inquiète de la poursuite de la logique de la rentabilité au sein des hôpitaux. En appliquant la tarification à l'activité à la réanimation, celle-ci est considérée comme une activité de « déficit structurel ». Il aimerait d'ailleurs connaître ses intentions au sujet du prochain PLFSS pour sortir les services de réanimation de la logique imposée par la tarification à l'activité, comme la Cour des comptes et les médecins le demandent.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Jumel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37887

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 février 2022

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2894

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)